

*Parution : Novembre 2013*



**SPECTACLE**

**CONCERT DE NOËL-MARIE-MICHÈLE DESROSIERS**

**ÉGLISE DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE**

**6 DÉCEMBRE 2013 À 20 HEURES**

**40\$ / BILLET**

*Bulletin de Saint-Adrien-d'Irlande*

*Marché de Noël!  
Fête de Noël des  
enfants!*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

## **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013**

### **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Un rapport a été lu lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 sur le déroulement des différentes étapes de l'élection du 3 novembre 2013 par la présidente d'élection. Vous pourrez le consulter le mois prochain lors de sa parution sur le site internet de la municipalité dans le procès-verbal du 11 novembre 2013.

### **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES**

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le journal des achats pour la période du mois d'octobre 2013 totalisant 60 303.21\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 40 à 44, totalisant 6 490.32\$.

### **AVIS DE MOTION**

Madame Solanges Thibault donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera l'adoption d'un règlement pour fixer le taux de taxes foncières et de services pour l'année 2014.

## **Rapport du maire**

### **Rapport des vérificateurs de l'année 2012**

D'après les vérificateurs Proulx, CA, les états financiers pour l'année 2012 représentent fidèlement la situation financière des différents fonds ainsi que les résultats des opérations et ce, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus.

### **Derniers états financiers-Année 2012**

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 démontrent des recettes de 638 883\$ et des dépenses de 546 604\$, soit un surplus de 92 279\$.

### **Indications préliminaires du présent exercice-Année 2012**

Pour l'année 2013, des nouveaux projets ont été mis en place grâce au Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches ainsi que d'autres à venir prochainement.

Conversion de la fournaise à l'huile pour une fournaise électrique au centre communautaire : Projet 15 500.00\$ plus taxes.

#### Remplacement de la toiture du centre communautaire :

Projet 15 120.00\$ plus taxes

Ces deux projets ont été réalisés grâce à l'aide financière de 16 287.00\$ provenant du Fonds d'amélioration d'infrastructure communautaire par Développement économique Canada et l'autre moitié de la municipalité.

#### Projet restauration de la croix à la grotte de Saint-Adrien

Total du projet : 7 000.00\$

Projet réalisé grâce à la contribution du Pacte rural de 5 600.00\$ et de la part de la municipalité pour un montant de 1 400.00\$.

Installation d'une entrée électrique 100A et d'un projecteur au DEL

Changer le projecteur de la grotte.

Achat de bancs

#### Projet restauration de la grotte de la Vierge Marie

Total du projet : 2 500.00\$

Projet réalisé grâce à la contribution du Fonds culturel de 2 000.00\$ et de la part de municipalité pour un montant de 500.00\$.

Réparation du monument en marbre de la grotte

Réparation des joints de roches sur la grotte

#### Projet remise et bibliothèque

Total : 41 804.38\$

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

Projet réalisé grâce à la contribution du Pacte rural de 34 836.98\$ et de la part de la municipalité pour un montant de 6 967.40\$. Une contribution de 1 000.00\$ a été versée pour l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque par la Caisse Desjardins.

Construire une remise pour les accessoires de la municipalité

Implantation d'une bibliothèque municipale

OTJ-Terrain de jeux

De plus, nous avons reçu du financement provenant «Emploi d'été Canada 2013» représentant 50% des dépenses pour l'embauche d'une étudiante comme monitrice pour une période de 6 semaines à 34 heures semaine. La seule condition exigée par ce programme est que cette étudiante retourne aux études. Les services offerts par ce projet sont des activités de l'OTJ avec ou sans service garde pour les jeunes de 5 ans à 12 ans inclusivement. Les enfants ont aimé les activités présentées cette année. Les coûts équivalent à 10\$ par jour avec service de garde et 7\$ par jour sans service de garde. Cette activité sera en opération de nouveau pour l'année 2014.

Des cours comme «Apprivoiser l'informatique, cours de photographie, cours de décoration de gâteaux, danse pour enfants » sont dispensés présentement au chalet des sports à des coûts modiques pour les participants. Plusieurs apprécient la proximité de la tenue de ceux-ci. D'autres cours seront offerts en 2014.

En octobre 2012, nous avons procédé à la présentation d'une demande financière à Ressources humaines et Développement des compétences Canada au programme Fonds pour l'accessibilité pour le projet d'accessibilité des infrastructures communautaires pour l'aménagement d'une rampe pour personne à mobilité réduite au chalet des sports et une chaise-escalier pour l'édifice municipal. Ce dossier est encore en cours de traitement.

La municipalité a acheté un nouveau camion pour l'inspecteur au coût de 10 900.00\$ plus taxes.

La municipalité a fait installer un aspirateur central au centre communautaire au montant de 1 470.90\$ plus taxes et effectué le récurage et le cirage du plancher au sous-sol au montant de 1 060.00\$ plus taxes.

Travaux de peinture au local du Cercle des Fermières au montant de 1 159.60\$ plus taxes.

Remplacement graduel de certains poteaux désuets appartenant à la municipalité le long de la rue Municipale pour sécuriser les lieux.

Pour les opérations habituelles, elles se déroulent sensiblement telles que prévues.

**Traitement des élus municipaux-Année 2013**

Selon le règlement municipal 314, voici la rémunération des élus :

**Maire :**

Salaire : 4 294.44\$

Allocation dépense : 2 147.16\$

**Conseiller :**

Salaire : 1 151.52\$

Allocation dépense : 576.36\$

A compter de l'an 2014, le traitement des élus est indexé annuellement au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi selon Statistiques Canada.

**Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui totalise près de 25 000\$- Année 2013**

Cadnet & Weblex (internet + site)	2 150.00\$
Pavage Centre Sud (exc et remblai)	9 400.00\$
Constructions Louis Croteau (salle Âge d'or)	43 317\$
Débroussaillage (divers)	2 500.00\$
Germain Daigle Exc + ( achat ponceaux et creusage fossés)	23 952.00\$
Germain Daigle Excavation (machinerie)	10 621.00\$
Etienne Turcotte (dén. station- pompage)	1 500.00\$
MRC – Évaluation	21 401.00\$
PG Mensys informatique	5 185.00\$
Sonic-Philippe Gosselin (huile & syst)	6 250.00\$

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

Éric Pouliot (balayage rues)	1 427.00\$
Proulx CA Inc.	6 984.00\$
Promutuel Assurances	8 930.00\$
Biolab (test eau + chlore)	2 000.00\$
Entretien station pompage(eau-rép. divers)	2 262.00\$
Tekno (surveillance eau)	5 553.00\$
Entreprises Bourget	6 734.00\$
Terrain de jeux	3 483.78\$
Ville de Thetford Mines (Incendie)	22 226.00\$

### **Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$ - Année 2013**

Germain Daigle-Granilake (gravier & transp)	41 201.00\$
MRC-Différentes quote-part	32 532.00\$
Sûreté du Québec	35 510.00\$
Germain Daigle Excavation (Déneigement)	134 738.92\$
Services Sanitaires Denis Fortier Et Régie Intermunicipale Région Thetford	42 891.00\$

### **Orientation du budget 2014**

Dans quelques semaines, les membres du Conseil réaliseront la confection du budget 2014. Suite au dépôt du nouveau rôle triennal pour les exercices financiers 2014, 2015, 2016 au montant de 37 715 000 \$, le conseil municipal souhaite donc, pour l'année 2014, pouvoir contenir le plus possible les dépenses.

### **Objectifs généraux 2014**

- Poursuivre le dossier des eaux usées
- Maintenir la régularité de l'approvisionnement en eau potable
- Améliorer les chemins et ses abords
- Maintenir en bon état les sentiers pédestres ainsi que les terrains municipaux
- Maintenir et développer les activités ludiques et sportives
- Travaux de peinture dans la grande salle au sous-sol du centre communautaire
- Cirage des planchers petite salle au-sous-sol et autres endroits
- Tenir des conférences et ateliers éducatifs pour tous à la bibliothèque

### **Conclusion**

Merci de participer au développement de votre municipalité pour en faire un milieu agréable, attrayant et dynamique pour tous les citoyens et visiteurs.

Donné à Saint-Adrien-d'Irlande ce 11 onzième (11) jour de novembre 2013.

Jessika Lacombe, mairesse

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Monsieur Claude Blais sera maire suppléant pour les mois de décembre 2013, janvier et février 2014 .

### **ENTRETIEN MÉNAGER**

L'entretien ménager dans les établissements de la municipalité sera fait par Madame Guylaine Leblanc.

### **CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS 142 ET 143 DE LA MRC DES APPALACHES**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit modifier son règlement de zonage pour le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé tel que modifié par les règlements 142 et 143;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-Marie Rodrigue, appuyé par Claude Blais et adopté unanimement de demander au personnel de la MRC des Appalaches de préparer les projets de règlements de concordance ainsi que les avis publics et le calendrier qui s'y rattachent.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 241**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

**Attendu qu'**il y a lieu de prévoir l'implantation de grandes éoliennes et d'éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

**Attendu qu'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 12 septembre;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 30 septembre 2013 au lieu du 26 septembre 2013 vu celle-ci reportée à même la publication d'un avis public;

**Attendu qu'**à la suite de l'adoption du second projet de règlement numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 241, contenant des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes de certaines zones de la municipalité afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**Attendu qu'**un avis public a été donné le 2 octobre 2013 suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 348;

**Attendu que** suite à cet avis public, du 3 octobre au 10 octobre 2013, période durant laquelle la Municipalité reçoit les demandes afin que le règlement amendant le règlement de zonage numéro 348 soit soumis à l'approbation référendaire ;

**Attendu que** la municipalité a reçu des demandes pour les articles 5 et 6 des zones viable, dynamique, viable-dynamique, dynamique-viable, périmètre urbain-dynamique ;

**En conséquence**, il est proposé par Caroline Jacques, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu que le règlement numéro 348 modifiant le règlement de zonage numéro 241 soit adopté en retirant l'article 5 «Usages autorisés dans la zone agricole dynamique AD, modification de l'article 4.3.1» et l'article 6 «Usages autorisés dans la zone agricole viable AV, modification de l'article 4.3.2» et qu'un référendum sera tenu ultérieurement sur les articles 5 et 6 qui ont été retirés du règlement 348 pour son adoption le 11 novembre 2013.

Une copie du règlement numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 241 a été donnée à chaque membre du conseil.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION CONCERNANT L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES**

**Attendu** l'introduction dans le règlement de zonage des nouvelles dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire adapter son règlement des permis et certificats concernant les implantations d'éoliennes;

**Attendu qu'**il y a lieu de prévoir un tarif d'honoraire relatif à l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'implantation d'éoliennes;

**Attendu qu'**il y a lieu de prévoir des amendes qui sont adaptées aux infractions relatives à l'implantation d'éoliennes;

**En conséquence**, il est proposé par Dannie Mercier, appuyé par Caroline Jacques et résolu d'adopter le règlement numéro 349;

Une copie du règlement numéro 349 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction concernant l'implantation d'éolienne a été donnée à chaque membre du conseil.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ**

**Attendu qu'**il y a lieu de prévoir l'implantation de grandes éoliennes et d'éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

**Attendu que** ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité;

**Attendu que** la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou un certificat d'autorisation, lorsque requis pour une grande éolienne ou un parc éolien est également assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale des ouvrages, constructions et des travaux qui y sont reliés, suivant les dispositions du présent règlement;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-Marie Rodrigue, appuyé par Dannie Mercier et résolu d'adopter le règlement numéro 350.

Une copie du règlement numéro 350 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité a été donnée à chaque membre du conseil.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 351 SUR LES NUISANCES**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande peut adopter des règlements en matière de salubrité, de nuisance et d'environnement;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a le pouvoir de définir les nuisances qui peuvent exister sur son territoire et que le bruit peut constituer, dans certaines circonstances, une nuisance susceptible de troubler la tranquillité publique;

**En conséquence**, il est proposé par Caroline Jacques, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu d'adopter le règlement numéro 351.

Une copie du règlement numéro 351 sur les nuisances de la municipalité a été donnée à chaque membre du conseil.

## **REPLACEMENT D'UN POTEAU DE LUMINAIRE SUR LA RUE MUNICIPALE**

Suite aux vents violents du 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2013, le poteau portant une lumière de rues sur la rue Municipale en face de l'édifice municipal s'est renversé.

La municipalité a dû procéder à son remplacement vu l'état d'urgence du moment et s'assurer de la sécurité à cet endroit.

Les Lignes Rovac Inc. ont effectué le travail en plantant un nouveau poteau vu la vétusté de celui-ci.

Faucher électrique fera le transfert des fils et du luminaire sur le poteau neuf et ensuite Les Lignes Rovac Inc viendront enlever l'ancien poteau.

## **TRAVAUX DE PAVAGE**

Un prix a été demandé par invitation à Pavage Centre Sud du Québec pour le pavage d'une tranchée sur le Rang 7 pour le ponceau qui a été remplacé récemment à cet endroit.

Préparation finale et pavage à la niveleuse : 2, 282.08\$

Préparation finale et pavage avec paveuse : 3, 434.00\$

Taxes sont en sus. Signalisation incluse.

Dimensions : longueur 10 mètres x largeur 6,8 mètres = 68 mètres carrés

Après analyse, les membres de ce conseil acceptent de faire exécuter ce travail au prix de 2, 282.08\$. Ce travail sera fait en même temps que les autres travaux de pavage devant l'édifice municipal et l'intersection coin de la rue de l'Église et de la rue Turcotte.

## **SUIVI-ÉOLIENNES**

Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 30 septembre 2013, le Conseil a adopté, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le second projet de règlement numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 241. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes de certaines zones de la municipalité afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

Suite à l'émission de l'avis public du second règlement, plusieurs signatures de contestation ont été déposées au bureau municipal.  
L'article 5 et l'article 6 font partie de la contestation par les signataires pour la zone viable, la zone dynamique, viable/dynamique, dynamique/viable, urbain/dynamique.  
Le nouveau conseil municipal prendra connaissance de ces signatures et verra à prendre les décisions nécessaires suite à la consultation de ces documents et qu'un référendum sera tenu ultérieurement sur les articles 5 et 6 qui ont été retirés du règlement 348 pour son adoption le 11 novembre 2013.

## **\*\*CARTE DE MEMBRE À LA BIBLIOTHÈQUE \*\***

### **Tirage d'une tablette de lecture lors de la prise d'une carte de membre à la bibliothèque**



#### **AUBERGE DE LA FREDAINE**

#### **SOUPER-FORFAIT SPECTACLE-CONCERT DE NOËL**

**VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2013**

**SOUPER 18 HEURES**

**65\$ TAXES INCLUSES, POURBOIRE EN PLUS**

**4 SERVICES- BROCHETTES (CREVETTES, POULET, PORC, BOEUF)**

**CHOIX LORS DE LA RÉSERVATION**

**PLACES LIMITÉES- 26 PLACES DISPONIBLES**

**RÉSERVATION : JESSIKA LACOMBE 418-338-6395**

\*\*\*\*\*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

# Marché de Noël



Nous vous invitons au *Marché de Noël* de St-Adrien-D'Irlande qui sera à la salle municipale (152 rue Municipale)  
**dimanche le 1<sup>er</sup> décembre 2013 dès 9h30 jusqu'à 14h30!**

Il y aura des tables disponibles gratuites pour les artisans et les vendeurs de toutes sortes. (Nous vous demandons seulement un article de votre table pour faire tirer en prix de présence)

Les places sont limitées. Donc, vous devez réserver votre table avant vendredi le 29 novembre au : 418-338-6395



Alors venez faire vos emplettes pour le temps des fêtes!



Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)



# Fête de Noël des enfants



Il y aura une fête d'enfants à la salle municipale de St-Adrien-D'Irlande (au 152 rue Municipale)

**Dimanche le 1<sup>er</sup> décembre 2013 dès 10h jusqu'à 11h30!**

Danse, musique, activités et père Noël seront au rendez-vous!

Vous devez réserver la place de votre enfant avant mercredi le 27 novembre pour que le père Noël prépare les cadeaux! Appelez au numéro : 418-338-6395 et mentionnez le nom de votre enfant ainsi que son âge. \*\*Un montant de 5,00\$ sera demandé pour chaque enfant de St-Adrien et un montant de 7,00\$ pour les non-résidents, payable le jour même de la fête pour tous les enfants inscrits. \*\*



*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

## **Ne garez pas votre voiture dans les mains des voleurs...**

---

Le vol de véhicules ainsi que le vol dans les véhicules sont fréquents dans notre MRC dernièrement. À l'approche de la période des Fêtes les tentations sont grandes pour les malfaiteurs enclins à ce genre de crime. En effet, durant la période précédent les Fêtes, votre véhicule regorge souvent de trésors pour les proches que vous voulez gâter. La seule façon de prévenir la perte de ces trésors est de ne pas tendre l'appât aux voleurs. Voici quelques moyens de prévention :

- Garez votre véhicule dans un endroit bien éclairé ou achalandé, près des escaliers ou des ascenseurs dans les stationnements souterrains serait un excellent choix. Si un préposé au stationnement insiste pour que vous lui laissiez les clés, ne lui remettez que la clé de démarrage.
- Ne laissez jamais la voiture en marche sans surveillance. Verrouillez les portes et le coffre arrière. Relevez aussi les vitres.
- Ne laissez pas les enregistrements ou les doubles de clés du véhicule à l'intérieur.
- Faites installer un système d'alarme, vous pourrez ainsi décourager l'amateur.
- Si vous devez laisser des achats dans votre véhicule afin de continuer votre magasinage, éviter d'attirer l'attention. Déposez tous vos articles dans le coffre arrière.
- Ne laissez pas vos carnets de chèques, vos cartes de crédit ou votre portefeuille dans la voiture.

Si vous assistez à un vol, prévenez la police sur-le-champ et tentez de recueillir le plus de renseignements possibles sur la ou les personnes suspectes. Quelle est leur description physique? Comment sont-ils vêtus? Qu'ont-ils emporté avec eux (des boîtes, des sacs, combien, de quelle couleur ou magasin, etc.) ? Sont-ils à pied ou en voiture? Quel genre de voiture? Quel est le numéro de la plaque d'immatriculation?

### **VŒUX DES FÊTES**

En terminant, j'aimerais me joindre à tout le personnel civil et policier de votre poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Appalaches afin de vous souhaiter, à vous et à toute votre famille et amis, de très « Joyeuses Fêtes ». Si vous devez vous déplacer en véhicule durant cette période, soyez prudents. Mieux vaut arriver un peu plus tard à la fête que de ne pas arriver du tout.

\*\*\*\*\*

### **PLAQUES D'IDENTIFICATION (CHALET, ÉRABLIÈRE, RÉSIDENCE, NATURE O PARC**

Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs poteaux d'identification.

Alors, pour ceux dont l'entretien a été négligé, il serait grand temps d'y remédier.

Chacun doit mettre du sien pour que la municipalité reflète la fierté des gens d'ici.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriens.ca](mailto:dg@stadriens.ca)*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriens.ca](mailto:dg@stadriens.ca)*